



Examen professionnel d'accès au grade hors classe

COMMUNIQUÉ : — **Les faits avant les récits**

Une avancée obtenue, une validation encore attendue

Ces derniers jours, l'examen professionnel des psychologues s'invite dans les communications syndicales comme s'il venait d'être découvert. À lire certains, il serait le fruit d'une succession de décisions administratives. Il a pourtant une histoire. Elle mérite d'être rétablie avec exactitude, car les psychologues ont droit à une information juste plutôt qu'à une course à l'annonce.

► Une avancée qui ne tombe pas du ciel

Le communiqué FSU décrit un enchaînement de décisions : validation en CSA, saisine du guichet unique, présentation en CAP. Il ne dit jamais d'où vient la demande. **Elle vient de FO Justice Psychologue.** Nous avons porté la création d'une seconde voie d'accès au grade hors classe dès nos premières rencontres avec le Secrétariat général en 2024, puis auprès du garde des Sceaux. Le 8 décembre 2025, en réponse à notre courrier, le ministre s'est engagé à saisir très rapidement le guichet unique pour mettre en œuvre cette nouvelle voie de promotion. Dans la même réponse, il nous informait avoir demandé le maintien du taux de promotion à 9%.

Depuis, nous avons relancé, rappelé les engagements pris lors de chaque audience au secrétariat général et au ministère, réitéré notre demande dans notre lettre ouverte du 25 août 2026 et contribué aux projets de textes, réunion après réunion. Sans cette exigence constante, l'examen professionnel ne serait pas aujourd'hui au guichet unique.

► De l'opposition à la revendication

En réunion multilatérale, les autres organisations syndicales représentatives au niveau ministériel présentes se sont opposées au dispositif, au motif d'un calendrier trop resserré.

Aujourd'hui, à la lecture du tract FSU, l'examen est à la fois un risque à dénoncer et une « bonne idée » à revendiquer. Cette ambivalence passe à côté de l'essentiel.

D'abord, l'examen professionnel permet à chaque psychologue de défendre lui-même son parcours. Le grade hors classe a vocation à reconnaître l'expérience acquise et l'expertise professionnelle. Jusqu'ici, cette reconnaissance passait par une seule voie : un tableau d'avancement établi sur proposition et classement de la hiérarchie, selon des critères peu lisibles pour les agents. Avec l'examen, ce sont les compétences professionnelles du psychologue qui seront évaluées, devant un jury, sur des critères définis par le texte. L'avancement cessera de dépendre uniquement d'un système opaque.

Ensuite, l'examen ouvrira l'accès dès le 5e échelon et élargira le vivier des promouvables et donc le nombre de promus. C'est un premier moyen de desserrer le goulot d'étranglement de l'avancement, au bénéfice de l'ensemble du corps. Plus de collègues promus, c'est une perspective de carrière plus dynamique pour tous ceux qui suivent.

La contrepartie est connue : une partie des promotions sera annoncée plus tard. Cette attente devrait permettre d'augmenter les promus au titre de 2027 de 30 à 50%. **Entre une annonce rapide et davantage de collègues promus, FO a choisi l'intérêt collectif des psychologues.**

.../...

► Des questions auxquelles les textes répondent déjà

Le communiqué s'interroge sur le contenu de l'épreuve, sur ses évaluateurs et sur l'égalité des chances entre collègues. Ces questions ont été travaillées dans le projet d'arrêté soumis aux organisations syndicales : conditions d'accès, compétences évaluées, composition du jury.

FO Justice Psychologue a porté des propositions précises, dont la publication annuelle de la grille d'évaluation du jury. Elle n'a pas été retenue à ce stade, mais le Secrétariat Général s'est dit prêt à y travailler. Nous y veillerons. Quand on se présente comme partie prenante des échanges, on en connaît le contenu. Et l'on peut légitimement s'interroger : comment proposer une réunion d'information sur des textes dont on ignore la teneur ?

► Représenter, c'est être présent là où les choses se décident

Une réforme statutaire ne se commente pas après coup : elle se construit. Elle suppose d'être présent dans les instances décisionnaires, de connaître les textes et de porter une position claire au nom des collègues.

Le 7 octobre, présent en CAP pour l'examen des recours CREP des psychologues, le SNPES découvrait à la lecture de notre déclaration liminaire que le projet d'examen professionnel était entamé, déclarant que l'écriture d'un décret serait nécessaire et donc que l'examen ne serait pas pour demain. Effectivement, un décret est nécessaire. Toutefois, il est déjà écrit et a été soumis au dialogue syndical avec les organisations représentatives.

Le 8 octobre, en groupe de travail cartographie à la DGAP, le SNEPAP annonçait qu'il ne se prononcerait plus sur les psychologues jusqu'à fin 2027, faute de position interne commune.

Nous sommes donc surpris de lire, cette semaine, que la FSU se pose en interlocuteur unifié et légitime de l'administration alors qu'elle ne siège pas au niveau ministériel, là où notre statut se décide.

Notre métier nous l'enseigne chaque jour : la confiance se construit dans la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait. Nos communications des dernières années témoignent de notre légitimité et de notre engagement : affectations au concours, maintien de rémunération, IFSE, création de l'examen professionnel...

► Où en est-on réellement ?

Les textes sont en cours de validation au guichet unique de la fonction publique. Le calendrier 2027 des concours et examens prévoit deux sessions d'examen, l'une pour une promotion au 1^{er} janvier 2027, l'autre au 1^{er} janvier 2028, sous réserve de l'avis de la DGAFP (finances publiques). Nous avons saisi le Secrétariat général pour obtenir la confirmation écrite de la période attendue pour le retour du guichet unique, la confirmation de la rétroactivité au 1^{er} janvier 2027 pour les promus et la clarification des modalités de répartition entre tableau d'avancement et examen.

► Annoncer davantage aujourd'hui reviendrait à anticiper une décision qui n'est pas prise.

FO Justice Psychologue vous transmettra toutes les informations relatives à l'examen professionnel, dès lors que les informations seront fiabilisées. À l'initiative du projet et présent à chaque étape de son écriture, nous serons les interlocuteurs complets sur ce sujet.

► FO Justice Psychologue s'engage à :

- **INFORMER** chaque collègue des modalités du grade hors classe dès leur confirmation officielle ;
- **REVENDIQUER** la publication de la grille d'évaluation de l'examen, gage de transparence ;
- **POURSUIVRE** le travail sur l'ensemble de la carrière, au-delà de la seule hors classe.

Les élections professionnelles se tiendront du 3 au 10 décembre 2026. Votre vote déterminera qui portera vos dossiers pendant les quatre prochaines années. Nous avons besoin de vous pour poursuivre un travail réel, transparent et vérifiable.

L'évolution de notre corps, dont les conditions d'avancement, mérite mieux qu'une course à l'annonce en période électorale. Elle mérite des faits et de la constance.